



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Mercredi 29 octobre 2014

AVIS DE LA REGION MIDI-PYRENEES RELATIF AU PROJET DE LOI NOTRe DU 18 JUIN 2014

Amendement n°6 déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Page 23

Amendement n° 6

A la suite du 2e paragraphe de la partie « Une autonomie fiscale adaptée aux compétences » se terminant par « (...) fiscalité dynamique, adossée à leurs grands domaines de compétences, perdue lors de la dernière réforme fiscale en 2010 ».

Ajouter le paragraphe suivant :

« Pour la définition d'assiettes fiscales justes et pertinentes, le législateur doit aider les Régions à se doter d'une batterie d'indicateurs de richesses reposant bien au-delà du seul PIB. Ces indicateurs doivent mesurer de façon précise - sur un maillage géographique fin prenant en compte la diversité des territoires - des notions aussi importantes que le niveau d'emploi, les ressources énergétiques, la vitalité du tissu économique, le taux de formation des citoyens, l'état sanitaire des populations, l'état de protection de la biodiversité, la pluralité culturelle, etc. »